



## **CHARTE D'ENGAGEMENT FORMEL ET PUBLIC POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG) AU MALI**

**A l'occasion des 16 Jours d'Activisme – Edition 25 novembre -10 Décembre 2025**

### **Préambule**

Conscients de l'urgence et de la gravité des Violences Basées sur le Genre (VBG) qui minent le tissu social, entravent le développement et violent les droits fondamentaux au Mali ;

Reconnaissant le rôle essentiel des structures institutionnelles, privées et de la société civile dans la promotion de l'égalité et la protection des droits de toutes et tous ;

Faisant suite à la mobilisation nationale initiée par le Comité Permanent de la Session Alternative Africaine sur la Condition Féminine (CSWA-Mali) et ses partenaires, et en cohérence avec l'esprit du "**Mur Digital des Engagements**" présenté le 13 décembre 2025 ;

..... s'engage solennellement, à travers la présente Charte, à devenir un acteur visible et proactif de la lutte contre les VBG au Mali.

### **Article 1 : Engagement Institutionnel**

La structure signataire s'engage à faire de la lutte contre les VBG une priorité de sa politique interne et, le cas échéant, de ses programmes d'action internes et externes.

### **Article 2 : Tolérance Zéro**

La structure signataire s'engage à appliquer une politique de **Tolérance Zéro** vis-à-vis de tout acte de VBG au sein de son environnement de travail ou d'intervention, et à garantir un cadre protecteur, respectueux et équitable pour l'ensemble de son personnel et de ses bénéficiaires.

### **Article 3 : Sensibilisation et Formation**

La structure signataire s'engage à :

1. Mettre en place ou soutenir des actions de sensibilisation et de formation régulières pour ses équipes sur les enjeux, la prévention, le signalement et la prise en charge des VBG.
2. Utiliser ses canaux de communication (réseaux, supports, événements) pour relayer activement les messages de prévention et de lutte contre les VBG.

### **Article 4 : Mobilisation des Ressources**



La structure signataire s'engage, dans la mesure de ses capacités et de sa mission, à mobiliser des ressources humaines, techniques ou financières en soutien aux initiatives visant la protection des victimes et l'élimination structurelle des VBG au Mali.

#### **Article 5 : Partenariat et Collaboration**

La structure signataire s'engage à collaborer activement avec le CSWA-Mali et les autres partenaires engagés, en partageant les bonnes pratiques et en participant aux plateformes de concertation dédiées à cette cause.

#### **Conclusion de l'Engagement**

Par la signature de cette Charte, ..... confirme son rôle de **Champion de l'Égalité et de la Dignité** au Mali.

Cet engagement est public, durable et sera évalué annuellement dans le cadre du suivi de la campagne.

Fait à Bamako, le **13 décembre 2025**, en marge de la Cérémonie de Clôture des 16 Jours d'Activisme.

**Pour la Structure/Institution Engagée :**

**Nom et Prénom :**

**Titre/Fonction :**

**Signature :**

**Cachet :**

**Pour le Comité Permanent CSWA-Mali**

**Fatoumata H. TRAORE-SAMAKE**  
Présidente du Comité permanent CSWA-Mali